

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Lundi 14 Novembre 2011 à 21 h

Présents :

Mesdames GOUTTE, HERAUD,
Messieurs BERNARD, BRILLAUD, GABORIT, HILARION, MAREND, MICHEL, ODIN,
BOUSSARD, PONTACQ, RIVIERE.

Absents excusés :

Mademoiselle BODEI,
Mademoiselle BERNAUD (pouvoir à Monsieur RIVIERE),
Monsieur MIGLIORINI (pouvoir à Madame HERAUD).

Secrétaire de séance :

Monsieur BOUSSARD.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 3 octobre 2011 est adopté à l'unanimité.

1. Taxe d'aménagement

Monsieur BERNARD explique au Conseil que la Taxe Locale d'Equipement, taxe payée au profit des communes à l'occasion des dépôts de permis de construire, est désormais remplacée par la Taxe d'Aménagement et ce, dans le cadre de la réforme de la fiscalité d'urbanisme. Il convient de se prononcer sur le taux applicable de cette nouvelle taxe avant le 30 novembre 2011.

Le montant de la taxe se calcule selon le m² de surface déclarée lors du dépôt du dossier, des taux différents appliqués au dessus de certains paliers. Il est remis à chaque élu un tableau comportant diverses simulations pour des surfaces déclarées de 80, 120, 150 et 180 m². Ce tableau envisage 7 simulations avec des taux allant de 2 % à 5 %. Ainsi, pour une surface de 80 m², la taxe d'aménagement serait de 528 € avec un taux de 2 % et de 1.320 € pour un taux de 5 %.

Le conseil souhaite que le taux choisi ne pénalise pas la commune par rapport au taux actuel de la T.L.E. avec des recettes inférieures mais souhaite également qu'il ne génère pas une augmentation importante pour les habitants. Il apparaît ainsi que les taux de 2,5 % et de 3 % répondent à ces souhaits. Madame le Maire soumet la question au vote du Conseil.

Mademoiselle BERNAUD (pouvoir), Messieurs PONTACQ, MAREND, GABORIT et RIVIERE se prononcent pour un taux de 2,5 %.

Mesdames GOUTTE et HERAUD, Messieurs BERNARD, HILARION, ODIN, BOUSSARD, BRILLAUD, MICHEL et MIGLIORINI (pouvoir) se prononcent pour un taux de 3 %.

Le Conseil décide donc, à la majorité, de retenir le taux de 3 % pour la taxe d'aménagement.

Monsieur BERNARD rappelle que ce taux peut être revu chaque année afin de prendre en compte l'effet éventuel de la P.V.R., difficilement applicable aujourd'hui.

2. S.D.E.E.G. : proposition de transfert du pouvoir concédant de la concession gaz

Par courrier du 20 juillet 2011, le Président du S.D.E.E.G. a informé les Maires des Communes du Département que les statuts du syndicat lui assurent désormais compétence en matière d'organisation du service public du gaz comme en matière de distribution d'électricité avec, en particulier, la possibilité de passer, avec les entreprises concessionnaires, tout contrat ayant pour objet la distribution du gaz. L'objectif poursuivi par le S.D.E.E.G. serait, entre autres, du fait de ses compétences techniques, d'être le partenaire contractuel gaz de G.R.D.F. sur ce secteur très complexe et d'assurer un contrôle sur la sécurité, la qualité des produits et des services rendus par G.R.D.F. Un contrat de concession pourrait être signé entre le S.D.E.E.G. et G.R.D.F. avant la fin de l'année. Ce transfert de pouvoir concédant n'aura aucune incidence financière de la commune. Monsieur HILARION intervient pour rappeler que la commune devrait procéder à un contrôle annuel du service de la distribution du gaz.

Après discussion, le Conseil accepte, à l'unanimité, de transférer au S.D.E.E.G. le pouvoir concédant en matière gazière afin de permettre le lancement d'une concession gaz à l'échelle du Département de la Gironde.

3. Avis sur le lâcher dans le milieu naturel de juvéniles d'esturgeons européens issus de captivité

Madame le Maire informe le Conseil que le Préfet de Région a procédé à un arrêté autorisant ce lâcher dans le milieu naturel. Un dossier complet est consultable concernant l'ensemble de cette opération et une enquête publique aura lieu de juin à septembre 2012.

Les Maires des communes concernées par ce projet sont amenés à transmettre leurs éventuelles observations sur ce projet.

Monsieur RIVIERE s'étonne que des problèmes de pollution soient abordés concernant les esturgeons et pas pour les autres espèces animales vivant dans l'Estuaire de la Gironde.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet.

4. C.C.B. : transfert des pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement et de déchets ménagers

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Loi du 16/12/2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales organise le transfert de pouvoir de police spéciale du Maire vers les Présidents des E.P.C.I. Lorsque l'E.P.C.I. en a compétence, les pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement, d'élimination des déchets ménagers, de réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage, de sécurité des manifestations culturelles et sportives organisées dans des établissements communautaires et en matière de circulation et stationnement, sont transférés au Président de l'E.P.C.I., sauf si le Maire souhaite les conserver. Madame le Maire expose que dans le cas de figure du canton de Blaye, seuls sont concernés les pouvoirs relatifs à l'assainissement, l'élimination des déchets ménagers et la réalisation des aires d'accueil. Elle précise qu'elle a jusqu'au 1^{er} décembre pour faire part de son souhait éventuel de conserver ses prérogatives.

Madame le Maire expose que l'échelon communal est selon elle, le plus adapté pour répondre aux problématiques soulevées en matière d'assainissement et de déchets ménagers. Le transfert de ces prérogatives au Président de l'E.P.C.I. nécessiterait vraisemblablement un ou des recrutements de personnel à l'échelon intercommunal pour poursuivre le travail engagé par les communes.

En conséquence, Madame le Maire informe le Conseil qu'elle va notifier au Président de l'E.P.C.I. son choix de conserver le pouvoir de police spéciale en matière d'assainissement et d'élimination des déchets ménagers.

5. S.I.E.B. : avis de principe sur la réalisation d'une étude d'intérêt sur l'extension de compétences du syndicat à l'assainissement collectif et non collectif

Par courrier du 19 octobre 2011, le Président du S.I.E.B. a informé les Maires des communes membres de ce syndicat que le Comité Syndical propose d'engager une concertation avec les communes adhérentes afin d'étudier l'utilité d'une éventuelle extension des compétences du Syndicat à l'assainissement collectif et non collectif.

Cette étude, dont le coût se situerait entre 20.000 et 30.000 €, pourrait être réalisée courant 2012 et serait financée par les budgets assainissement des communes et des communautés de communes. Le Président du Syndicat souhaite, au préalable, un avis de principe quant à la réalisation de cette étude. Monsieur HILARION signale qu'une réunion du Syndicat est prévue en décembre. Il propose d'attendre le compte-rendu de cette réunion pour adopter une position. Plusieurs élus interviennent pour dénoncer l'inutilité et le coût de cette étude. Madame le Maire soumet la question au vote.

Messieurs HILARION, BOUSSARD, PONTACQ et ODIN souhaitent délibérer après la prochaine réunion du Syndicat. Mesdames GOUTTE, BERNAUD (pouvoir) et HERAUD, Messieurs BERNARD, BRILAUD, GABORIT, MAREND, MICHEL, MIGLIORINI (pouvoir) et RIVIERE votent contre cette étude d'intérêt.

Le Conseil, à la majorité, décide donc d'émettre un avis défavorable à l'étude d'intérêt envisagée par le S.I.E.B.

6. Motion sur la libéralisation des droits de plantation

Madame le Maire rappelle au Conseil que l'Union Européenne a pris la décision de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout son territoire à partir du 1^{er} janvier 2016, le régime des droits de plantation devant donc disparaître au 31 décembre 2015. Toutes les organisations viticoles européennes s'opposent à ce projet et craignent de nombreuses conséquences néfastes telles que l'augmentation de la production, la chute du prix de vente des producteurs ou la baisse de qualité des produits. D'une manière générale, les professionnels craignent aussi la disparition de nombreuses petites exploitations.

Madame le Maire souhaite qu'une motion soit adoptée.

Après discussions, le Conseil, à l'unanimité, fait part de sa totale opposition à la réforme ainsi envisagée et souhaite que le Gouvernement et le Chef de l'Etat poursuivent leurs efforts pour convaincre avant la fin de l'année les Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée pour l'abandon du projet de libéralisation des droits de plantations.

7. Rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Monsieur HILARION est chargé de présenter le rapport qu'il a établi lui-même pour l'année 2010. Il fournit tous les renseignements importants figurant dans ce rapport qui est établi pour la 1^{ère} fois pour PLASSAC. Cela concerne l'organisation administrative du service, l'estimation de la population desservie (273 abonnés) les prestations assurées, les volumes facturés (26.351 m³), le prix du service (15 € HT de forfait + 1 € par m³ d'eau assainie, les recettes d'exploitation (30.446 € dont 26.351 € pour redevances eaux usées domestiques et 4.095 € pour abonnements), l'état de la dette (45.223,08 € encours de la dette au 31

décembre 2010), etc. La facture d'eau pour un abonné consommant 120 m³ (eau potable + assainissement collectif) s'élevait à 331.61 € TTC au 1^{er} janvier 2010, soit 192,19 € TTC pour le service d'eau potable et 142,92 € TTC pour l'assainissement collectif.

Monsieur HILARION signale que ce coût est inférieur à ceux pratiqués dans de nombreuses communes.

Le Conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable sur ce rapport.

8. Approbation du nouveau plan de la commune

Messieurs BRILLAUD et HILARION présentent au Conseil les plans établis par Monsieur LOIRAT. Il s'agit, en réalité, de plusieurs planches superposables permettant de repérer les lieux-dits, les nouveaux noms de rues, les chemins de randonnées, les principaux bâtiments de la commune, les châteaux viticoles, les commerces, etc. Ils figureront sur des relevés informatiques ainsi que sur 2 panneaux à installer au parking du Four à Chaux et Place du Rey. Il est également prévu de remettre un plan complet aux habitants de la commune. Monsieur RIVIERE propose également d'y faire figurer les gîtes et les chambres d'hôtes. Cette proposition est retenue.

Le Conseil prend acte des travaux de Monsieur LOIRAT et les valide, à l'unanimité.

9. D.R.A.C. : avis sur le déplacement de la croix à côté de l'Eglise

Madame le Maire informe le Conseil que, dans le cadre des travaux sur la villa « gallo-romaine », il apparaît que la croix située en prolongement du parvis de l'Eglise gêne la perception de la villa. Il est souhaité, par les services du Département, le déplacement de cette croix qui n'a plus guère d'utilité.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la dépose et le déplacement de cette croix dont le futur emplacement reste à déterminer.

Par ailleurs, à l'occasion de ces mêmes travaux, une mosaïque, jusque là inconnue, a été mise au jour. Les services du Conseil Général souhaitent préserver cette mosaïque et réaliser le programme de travaux prévus. Pour ce faire, le mur de soutènement prévu en limite de propriété entre le parvis de l'Eglise et le site archéologique doit être reporté d'une trentaine de centimètres à l'intérieur du terrain municipal.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la proposition ainsi faite et le déplacement de ce mur de soutènement tel qu'indiqué ci-dessus.

10. Demande de subvention exceptionnelle pour une association

Monsieur BOUSSARD rappelle au Conseil qu'à la suite de la défection de Monsieur Denis MINARD pour l'organisation de 2 marchés nocturnes cet été, l'A.C.C.A. avait accepté d'assurer cette organisation mais avait souhaité une aide financière devant l'incertitude des résultats. Monsieur BOUSSARD avait proposé une prise en charge des dépenses d'animation assurée par Jean-Noël CARON pour 400 € pour chaque marché nocturne.

En réalité, l'A.C.C.A a réglé les prestations de Jean-Noël CARON et demande une subvention exceptionnelle en contrepartie. Il propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € au profit de l'A.C.C.A.

Madame GOUTTE s'abstient. Messieurs MICHEL et ODIN votent contre.

Le Conseil décide, à la majorité, la participation de la commune pour l'organisation des 2 marchés nocturnes et la prise en charge des frais d'animation avec l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 800 € au profit de l'A.C.C.A.

11. Décisions modificatives

Monsieur BERNARD demande au Conseil de se prononcer sur plusieurs décisions modificatives :

11-1 : Concernant la réalisation des dalles recevant les tables de pique-nique par Monsieur CRAMPE, une somme de 3.065,89 € est à prévoir.

Par ailleurs, une somme de 2.976,15 € est à régler par la commune pour l'extension du réseau électrique suite à un accord de permis de construire au lieudit "Faux Cœur".

Sur ces 2 opérations, il faut pourvoir à une somme de 5.500 €.

Sur proposition de Monsieur BERNARD, le Conseil accepte, à l'unanimité, de prélever une somme de 1.000 € sur l'opération 14 (services techniques) et une somme de 4.500 € sur l'opération 12 (bâtiments communaux - A.P.C.) pour affecter la somme de 5.500 € sur l'opération 18 (urbanisme-environnement).

11-2 : L'Etat a informé la Commune de sa décision d'octroyer une aide pour réparer les dégâts suite à la tempête Xynthia. Il est donc proposé de réinscrire ces travaux au Budget Commune, section investissement pour la somme de 11.730 €, soit :

- Diminution de crédit sur le chapitre 020 (*dépenses imprévues*) : 11.730 €
- Augmentation de crédit sur le compte 2313-15 (*immos en cours constructions*) : 11.730 €

11-3 : Sur le Budget annexe Développement Economique : le travail de rapprochement entre l'actif communal inscrit dans nos livres et celui présent au niveau du Trésor Public conduit à passer les écritures de régularisation suivante :

- Augmentation de crédit au 023 (*virement à la section investissement*) : 5.892,89 €
- Augmentation de crédit sur le compte 13911 (*Etats & Ets nationaux*) : 1.319,45 €
- Augmentation de crédit sur le compte 13913 (*Département*) : 4.573,44 €
- Augmentation de crédit sur le compte 2132 (*Immeuble de Rapport*) chap 041 : 10.080,00 €
- Augmentation de crédit au 021 (*virement de la section de fonctionnement*) : 5.892,89 €
- Augmentation de crédit sur le compte 2031 (*frais d'études*) chap 041 : 10.080,00 €
- Augmentation de crédit sur le compte 777 (*subvention transférable*) : 5.892,89 €

11-4 : Sur le Budget annexe Port : des régularisations du même type sont à opérer :

- Augmentation de crédit sur le compte 13911 (*Etats & Ets nationaux*) : 526,00 €
- Augmentation de crédit sur le compte 6811 (*Dotat° aux amortissements*) : 1.680,00 €
- Augmentation de crédit sur le compte 2315 (*Installat° mat & outil tech*) : 1.154,00 €
- Augmentation de crédit sur le compte 28153 (*Installat° à caractère spécif*) : 1.680,00 €
- Augmentation de crédit sur le compte 777 (*quote part des subventions*) : 526,00 €
- Augmentation de crédit sur le compte 758 (*produit divers gest° courante*) : 1.154,00 €

12. Questions diverses

Matériel communal : Le camion, annoncé comme irréparable, sera disponible bientôt. La pièce mécanique nécessaire à sa réparation a été finalement trouvée dans un garage bordelais pour une somme de 100 €.

Monsieur GABORIT signale, en outre, le très mauvais état du tracteur RENAULT utilisé par les employés communaux. Il souhaite l'interdiction immédiate d'utilisation de ce tracteur en l'état actuel

Echange « LECLERCQ » : L'acte notarié a enfin été signé.

Logement « social » : Suite au départ des locataires, des travaux de nettoyage sont nécessaires. Ils seront supportés par le F.S.L. Une recherche sera ensuite engagée pour la recherche de nouveaux locataires.

Amicale des « Maires du Canton » : La prochaine réunion aura lieu le 30 novembre à Cars.

Commission « Finances » : Elle se réunira le 8 décembre à 21 heures pour la préparation du budget 2012.

Travaux : Monsieur ODIN remet à chaque élu la fiche des travaux récemment réalisés par les Services Techniques. Il reconnaît que les travaux de nettoyage de la commune ont été perturbés par la longue panne du camion. La situation devrait rapidement s'améliorer.

Piste cyclable : Une réunion aura lieu le 14 décembre à 14 heures pour aborder le projet de piste cyclable engagé par la C.C.B. entre Blaye et Plassac. Des problèmes d'acquisition de terrains seront abordés.

Lampadaires : Monsieur RIVIERE signale des pannes de lampadaires à la Mandraude, à Lers et au Peyrat.

Commerce : En réponse à une question de Madame HERAUD, il est rappelé que le projet « salon de coiffure » est toujours en attente de l'attribution du F.I.S.A.C. Elle s'étonne des lenteurs de ce dossier. Sur demande de Madame HERAUD, le Conseil accepte, à l'unanimité, l'installation occasionnelle d'un stand de vente d'huitres à la Place du Rey.

Commission « voirie-environnement-bâtiment communaux » : Afin d'assurer un bon suivi des dossiers, elle se réunira dorénavant le 4ème lundi de chaque mois. La première réunion est fixée au 28 novembre à 21 heures.

Animations : Monsieur BOUSSARD informe le Conseil qu'un vin d'honneur est offert aux bénévoles de l'organisation du marathon le samedi 19 novembre à partir de 18 heures à la salle des Fêtes de St Genès de Blaye.

Par ailleurs, le programme du Téléthon 2012 prévu le samedi 3 décembre est présenté au Conseil.

La séance est levée à 23 heures 50.